

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 11/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
16	16	16

Vote
A l'unanimité
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Seine-et-Marne
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 11 Mai à 18:00, le Conseil Syndical du SMEAPN - Assainissement Collectif s'est réuni à la STEP NEMOSIA, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEUTOT Christian, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par mail aux membres du comité, le 05/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été déposés sur le site du SMEAPN, le 05/05/2026.

Présents : M. PEUTOT Christian, Le président, Mmes : BONIN Fannie, BRANDAO Alison, GROETZINGER Christine, MARCANDELLA Florence, MM : CHAMOREAU Christophe, DEROUARD Dominique, DOUINE Jean-Luc, DUMAY Jean Claude, COFRECES Segundo, JEULIN Fabrice, KINDERF Gilles, GUIMBARD Christophe, REMOND Thierry, VILLENEUVE Gregory, VIRON Hervé

Invité(s) : Mme BOISSY Véronique, MM : AUJARD Pascal, LAINE Pierre, PITREY Gino, KOTTELAT Mathieu, CARBONE Carlo

A été nommé(e) secrétaire : M COFRECES Segundo

AS2026_004 – APPROBATION DU CFU 31/12/2025 - SMEAPN ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles Article L.2221-5 du CGCT et Article L.5212-1 du CGCT ;

Vu l'expérimentation puis la généralisation du Compte Financier Unique ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M49 applicable au service ;

Vu le budget primitif 2025 et les décisions modificatives éventuelles ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 présenté par le Président ;

Après présentation du Compte Financier Unique 2025 au comité syndical, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation

- Recettes : 734 744.16 €
- Dépenses : 585 964.17 €
- **Résultat de l'exercice : 148 779.99 €**

Section d'investissement

- Recettes : 108 400.00 €
- Dépenses : 372 246.51 €
- **Résultat de l'exercice : - 263 846.51 €**

Résultats cumulés

- **Résultat global de clôture : - 115 066.52 €**

Considérant que le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des opérations budgétaires et comptables de l'exercice ;
Considérant que le Président s'est retiré au moment du vote conformément aux dispositions applicables ;
Sous la présidence du Vice-président,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

DÉCIDE

- Article 1 :
D'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget Assainissement collectif du SMEAPN
- Article 2 :
De constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du comptable public.
- Article 3 :
D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- Article 4 :
D'autoriser le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
A Nemours, le 11/05/2026

Le Président
M PEUTOT Christian
43, quai Victor Hugo
77140 NEMOURS
Tél. 01 64 28 85 01
SIREN 938141926
APE 3600Z
Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de Nemours

Secrétaire de séance
M COFRECES Segundo

